

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 13 décembre, à 20H30, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 7 décembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Pascal BOURDOU, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Sylvie COUCHOT, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Eric LOBRY, Claude MATHON, Yannick MAURICE, Marie MAZAUDIER, Monique MERIZIO, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Jean-Marie ROLLET *qui a donné pouvoir à Sylvie COUCHOT à partir de la note n°17*, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Christophe SCAVO, Gérard SEIMBILLE, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Thierry THOMASSIN, Fréderick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Moussa DIARRA ayant donné pouvoir à Yannick MAURICE, Isabelle DUCHET ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Philippe HOUILLON ayant donné pouvoir à Emmanuel PEZET, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Béatrice MARCUSSY ayant donné pouvoir à Joël MOTYL, Elina CORVIN ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Alain RICHARD ayant donné pouvoir à Christophe SCAVO, Béatrice BREDA ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, et présente à partir de la note n°8.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel JUMELET

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Michel JUMELET »

1. BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif 2017 pour le Budget principal et la répartition des AP/CP,

2/ PREND ACTE de la répartition prévisionnelle de l'attribution de compensation par commune qui fera l'objet de versements par douzièmes comme suit :

	Attribution de compensation 2016	Points lumineux transférés en 2016	Impacis sur l'Ac-	Attribution de compensation prévisionnelle 2017
Boisemont	95 287			95 287
Cergy	3 436 552	190	-36 100	3 400 452
Courdimanche	1 468 910			1 468 910
Eragny	1 952 098	3	-570	1 951 528
Jouy Le Moutier	3 711 785	44	-8 360	3 703 425
Maurecourt	721 627	4	-760	720 867
Menucourt	1 234 622			1 234 622
Neuville	259 489			259 489
Osny	1 307 625			1 307 625
Pontoise	3 983 439	3	-570	3 982 869
Puiseux Pontoise	14 076			14 076
Saint Ouen l'Aumône	649 068	17	-3 230	645 838
Vauréal	3 138 993			3 138 993
TOTAL	21 973 571	261	-49 590	21 923 981

3/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 123 393 924 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 94 380 521 €,

4/ ARRETE le montant des dépenses imprévues à 500 000 €,

5/ ARRETE le programme d'emprunts prévisionnels à 27 000 000 €,

6/ FIXE le taux de Taxe d'Habitation à 7,41%; le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 1,91%, le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 2,56 % et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,38%,

7/ FIXE les périodes de perception de la taxe de séjour du 1er octobre 2016 au 31 mars 2017, du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017, et du 1er octobre 2017 au 31 mars 2018.

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISS	SEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
001- Déficit 2015 reporté	0,00		0,00
			0,00
Affectation du résultat 2015 de fonctionnement au 1068		0,00	0,00
Modifications de crédits	88 533 121,00	37 210 426,00	-51 322 695,00
Dépenses imprévues			0,00
Opérations d'ordre	5 847 400,00	12 661 265,00	6 813 865,00
Emprunts en euros		27 000 000,00	27 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement		17 508 830,00	17 508 830,00
TOTAL	94 380 521,00	94 380 521,00	0,00

	FONCTION	NEMENT	
-	DEPENSES	RECETTES	Ecart
002- Excédent 2015 reporté			0,00
Modifications de crédits	97 756 229,00	122 578 924,00	24 822 695,00
Dépenses imprévues	500 000,00		-500 000,00
Opérations d'ordre	7 628 865,00	815 000,00	-6 813 865,00
Virement à la section d'investissement	17 508 830,00		-17 508 830,00
TOTAL	123 393 924,00	123 393 924,00	0,00

		ВР	Total année
Fonctionnement		123 393 924,00	123 393 924,00
Investissement		94 380 521,00	94 380 521,00
Epargne brute	24 322,70		
Remboursement en capital de la dette pour 2017	15 624,23		
Epargne nette	8 698,46		
Emprunt d'équilibre BP 2017	27 000 000,00		

1.1. BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

- 1/ ADOPTE le budget primitif du Budget annexe Aménagement,
- 2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 20 229 867€,
- 3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 21 911 78€,

AMENAGEMENT	JDGET PRIMITIF 2017		
	INVESTISSI	BACAIT	
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
001- Excédent reporté		0,00	0,0
			0,0
Affectation du résultat 2012 au 1068		0,00	0,0
Crédits proposés	9 752 806,00	4 370 000,00	-5 382 806,0
Dépenses imprévues	0,00		0,0
Remboursement au budget général	500 000,00		-500 000,0
Opérations d'ordre	11 658 976,00	17 541 782,00	5 882 806,00
Emprunts en euros		0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,0
TOTAL	21 911 782,00	21 911 782,00	0,0
Reports de crédits			0,00
TOTAL	21 911 782,00	21 911 782,00	0,00
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
002- Excédent reporté		0,00	0,00
Crédits proposés	2 468 085,00	8 350 891,00	5 882 806,00
Dépenses imprévues	0,00		0,00
Opérations d'ordre	17 761 782,00	11 878 976,00	-5 882 806,00
/irement à la section d'investissement			0,00
TOTAL	20 229 867,00	20 229 867,00	0,00
		ВР	Total année
Fonctionnement		20 229 867,00	20 229 867,00
nvestissement		21 911 782,00	21 911 782,00
OTAL	0,00	42 141 649,00	42 141 649,00
pargne brute			
	0,00		
Remboursement en capital de la dette pour 2014	0,00		
pargne nette	0,00		
mprunt d'équilibre BP 2016	0,00		

1.2.1 BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

- 1/ ADOPTE le budget primitif 2017 pour le Budget annexe Eau potable.
- 2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 147 680 €.
- 3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 671 160 €.
- 4/ FIXE le montant de la redevance (intitulée « Protection de la ressource en eau (CACP)» sur la facture d'eau) à 0,07 HT/m³, à compter du 1er janvier 2017.
- 5/ **FIXE** le montant de la redevance de transit à $0.05~\mathrm{HT/m^3}$ à compter du 1er janvier 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
001- Déficit 2016 reporté		al 10 a	0,00
			0,00
Affectation du résultat de fonctionnement au 1068	s s =	0,00	0,00
Crédits proposés	611 660,00	100 500,00	-511 160,00
Dépenses imprévues	45 000,00		-45 000,00
Opérations d'ordre	14 500,00	30 500,00	16 000,00
Virement de la section de fonctionnement		540 160,00	540 160,00
TOTAL	671 160,00	671 160,00	0,00
Reports de crédits			0,00
TOTAL	671 160,00	671 160,00	0,00

	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	Ecart	
002- Excédent 2016 reporté	* *** * 1, 1, 8; 1 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		0,00	
Crédits proposés	591 520,00	1 147 680,00	556 160,00	
Opérations d'ordre	16 000,00	0,00	-16 000,00	
Subvention d'équilibre du budget primitif			0,00	
Virement à la section d'investissement	540 160,00	= 2	-540 160,00	
TOTAL	1 147 680,00	1 147 680,00	0,00	

		ВР	Total année
Fonctionnement		1 147 680,00	1 147 680,00
Investissement		671 160,00	671 160,00
TOTAL	0,00	1 818 840,00	1 818 840,00

1.2.2 BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif 2017 du Budget annexe Assainissement.

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 099 500 €.

3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 086 310 €.

4/ FIXE le montant de la redevance assainissement intitulée « transport et qualité des rivières (CACP) » sur la facture d'eau à 0,16 € HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	INVESTISSE	MENT	
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
201 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			
001- Déficit 2016 reporté			0,00
			0,00
Affectation du résultat de fonctionnement au 1068 Crédits proposés	3 086 310,00	0,00 1 253 200,00	0,00 -1 833 110,00
Opérations d'ordre		188 040,00	188 040,00
Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL	3 086 310,00	3 086 310,00	0,00
Reports de crédits			0,00
TOTAL	3 086 310,00	3 086 310,00	0,00

	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
002- Excédent 2016 reporté			0,00
Crédits proposés	1 911 460,00	2 099 500,00	188 040,00
Opérations d'ordre	188 040,00	0,00	-188 040,00
Subvention d'équilibre du budget primitif			0,00
Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
TOTAL	2 099 500,00	2 099 500,00	0,00

		ВР	Total année
Fonctionnement		2 099 500,00	2 099 500,00
Investissement		3 086 310,00	3 086 310,00
TOTAL	0,00	5 185 810,00	5 185 810,00

1.3. BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

- 1/ ADOPTE le budget primitif du Budget annexe Restauration collective
- 2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 495 000 €
- 3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 000 €

BUDGET PRIMITIF 2017- BUDGET ANNEXE RESTAURATION

	INVESTIS	SEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
001- Déficit reporté	4 - 2 - 3 - 3	0,00	0,00
VI 1 1992 - 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			0,00
Affectation du résultat de fonctionnement au 1068		0,00	0,00
Crédits proposés	10 000,00	0,00	-10 000,00
Dépenses imprévues	5 NO. 1		0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Emprunts en euros			0,00
Virement de la section de fonctionnement		10 000,00	10 000,00
TOTAL	10 000,00	10 000,00	0,00
Reports de crédits			0,00
TOTAL	10 000,00	10 000,00	0,00

	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	Ecart	
002- Excédent reporté		0,00	0,00	
Crédits proposés	485 000,00	95 000,00	-390 000,00	
Dépenses imprévues	0,00		0,00	
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	
Subvention d'équilibre		400 000,00	400 000,00	
Virement à la section d'investissement	10 000,00		-10 000,00	
TOTAL	495 000,00	495 000,00	0,00	

		ВР	Total année
Fonctionnement		495 000,00	495 000,00
Investissement		10 000,00	10 000,00
TOTAL	0,00	505 000,00	505 000,00

1.4. BUDGET PRIMITIF 2017- BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

- 1/ ADOPTE le budget primitif du Budget annexe Ateliers relais
- 2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 147 725 €
- 3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 92 545 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

	INVESTISSE	MENT	
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
001 Déficit 2016			
001- Déficit 2016 reporté		- 38 31	0,00
. ,.			0,00
Affectation du résultat 2012 de fonctionnement au 1068		0,00	0,00
Crédits proposés	10 000,00	0,00	-10 000,00
Remboursement dépenses d'investissement au budget principal	50 820,00		-50 820,00
Opérations d'ordre	31 725,00	53 400,00	21 675,00
Virement de la section de fonctionnement		39 145,00	39 145,00
TOTAL	92 545,00	92 545,00	0,00
Reports de crédits			0,00
TOTAL	92 545,00	92 545,00	0,00

	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	Ecart
002- Excédent 2016 reporté			0,00
Crédits proposés	55 180,00	116 000,00	60 820,00
Opérations d'ordre	53 400,00	31 725,00	-21 675,00
Subvention d'équilibre du budget primitif			0,00
Virement à la section d'investissement	39 145,00		-39 145,00
TOTAL	147 725,00	147 725,00	0,00

		ВР	Total année
Fonctionnement		147 725,00	147 725,00
Investissement		92 545,00	92 545,00
TOTAL	0,00	240 270,00	240 270,00

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget principal.

2/ ARRETE, pour le Budget principal, la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 130 156 029,96 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 121 833 904,25 €.

2.1 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget assainissement,

2/ ARRETE, pour le Budget assainissement, la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 199 001,29 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 4 209 010,59 €

2.2 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET EAU POTABLE

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget eau potable,

2/ ARRETE, pour le Budget eau potable, la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 922 727,49 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 225 220,83 €.

2.3 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget aménagement,

2/ ARRETE, pour le Budget aménagement, la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 493 267,26 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 16 707 458,20 €

2.4 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ATELIERS RELAIS

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget ateliers relais,

2/ ARRETE, pour le Budget ateliers relais, la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 156 972 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 153 889,22 €

2.5 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET TEOM

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget Déchets « Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères » (TEOM),

2/ ARRETE, pour le Budget Déchets TEOM, la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 227 062 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 42 794 €.

2.6 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET REOM

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget Déchets « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (REOM).

2/ ARRETE, pour le Budget Déchets REOM, la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 195 860 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 42 794 €.

3. BUDGET DÉCHETS : EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2017

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1/AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget déchets de l'exercice précédent soit :

	BL	DOGET TEOM	2017
Opération	Nature	BT 2016	Budget 2017 - 1/4 BT 2016
18COLLEGNL	2031	15 000,00	3 750,00
18COLLEGNL	2182	180 900,00	45 225,00
18COLLEGNL	2183	5 000,00	1 250,00
18COLLEGNL	2184	38 300,00	9 575,00
18COLLEGNL	2188	100 941,00	25 235,25
18COLLEGNL	2313	289 626,00	72 406,50
18COLLEGNL	2315	38 374,00	9 593,50
		668 141,00	167 035,25

EVALUATION 1/4 DEPENSES INVESTISSEMENT				
BUDGET REOM 2017				
Opération	Nature	BT 2016	Budget 2017 - 1/4 BT 2016	
I9PRECOGNL	2188	14760	3690	

2/ DIT QUE les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Déchets 2017.

4. REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - FIXATION DES TARIFS 2017

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

1 / APPROUVE les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Redevance pour les logements collectifs privés	193 €
Redevance pour les logements collectifs privés avec prestation de ramassage d'encombrants à domicile	202 €
Redevance pour les logements collectifs sociaux	184 €
Redevance pour les logements collectifs sociaux avec prestation de ramassage d'encombrants à domicile	193 €
Redevance pour les logements individuels	215 €
Redevance pour les logements individuels occupés par une personne seule de plus de 70 ans	réduction de 7% appliquée sur le tarif en vigueur : 200 €
Redevance pour les logements d'une surface inférieure à 15 m^2	réduction de 50% appliquée sur le tarif applicable
Redevance pour les professionnels et la commune (frais de collecte des ordures ménagères dans les locaux administratifs)	tarif des logements collectifs privés appliqué à des catégories (A à J). Pour chaque catégorie, un coefficient est défini selon les volumes collectés, selon le tableau ci-après :

Tranches (volume collecté / semaine)	Catégorie	Coefficient	Tarif
>140L	Α	1	193,00 €
140L à 250L	В	1,5	289,50 €
250L à 350L	С	2	386,00 €
350L à 500L	D	2,5	482,50 €
500L à 700L	E	3,5	675,50 €
700 à 1000L	F	4	772,00 €
1000L à 2000L	G	6	1 158,00 €
2000L à 5000L	Н	10	1 930,00 €
5000L à 8000L	1	14	2 702,00 €
> 8000L	J	18	3 474,00 €
Professions médicales	A-50%	0,5	96,50 €
Déchets des services communaux	J x 8	144	27 792,00 €

2 / ADOPTE le règlement de facturation joint en annexe relatif à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, qui entrera a en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

5. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE : AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à la majorité par 55 voix pour et 4 voix contre, le Conseil :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations de services signée le 1^{er} juillet 2016 entre la CACP et la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

6. DISPOSITIF D'AIDE RÉGIONALE DANS LE CADRE DE L'APPEL À CANDIDATURE "100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES" : QUARTIER GRAND CENTRE À CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ SOLLICITE l'aide régionale pour le quartier du Grand Centre à Cergy dans le cadre du dispositif d'aide régionale des « 100 quartiers innovants et écologiques »,

2/ AUTORISE le Président à signer la convention-cadre,

3/ AUTORISE le Président à signer les documents en vue de l'obtention et du versement des subventions.

7. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2016-2021 : MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES ACTIONS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ADOPTE le cadre d'intervention en matière de logement locatif social et intermédiaire, ,

2/ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au PPI 2016-2020,

3/ **DECIDE** de la création d'une commission des engagements du PLH chargée d'instruire les demandes d'agréments et de subventions en faveur du logement social, composé d'un représentant de chaque commune et pilotée par le Vice-Président à l'habitat,

4/ AUTORISE la mise en place d'un observatoire prenant la forme du dispositif de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de Veille et d'Observation des copropriétés,

5/ AUTORISE le Président ou son représentant à demander les subventions mobilisables pour le dispositif de Veille et d'Observation des copropriétés,

6/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

8.1 INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION : CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE de reconduire l'achat de prestations auprès de l'association Espérer 95 pour l'Atelier et Chantier d'insertion (ACI) « Gestion différenciée du Parc de Grouchy, de la coulée verte et de l'espace boisé de la rue du Hameau à Saint-Ouen-l'Aumône »,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention, et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

3/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 2015 PEVEN 100235- 47 chapitre 11 nature 61521 fonction 823.

8.2 INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION : CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE de reconduire l'achat de prestations auprès de l'association Halage pour l'Atelier et Chantier d'insertion (ACI) « Gestion différenciée du Parc du Château de Menucourt »,
- 2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention, et tout document nécessaire à l'application de cette décision.
- 3/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 2015 PEVEN 100235 47 chapitre 11 nature 61521 fonction 823 pour le chantier « Gestion différenciée du Parc du Château de Menucourt».
- 9. DÉLÉGATION DES AIDES PUBLIQUES AU LOGEMENT COPROPRIÉTÉS DES HAUTS DE MARCOUVILLE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (POPAC)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ ADOPTE le projet de Convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) sortie d'OPAH sur les trois copropriétés des Hauts de Marcouville, portées par la Ville de Pontoise,
- 2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention.
- 3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.
- 10. EQUIPEMENTS COMMUNAUX EXTENSION DU HALL OMNISPORTS PHILIPPE HEMET : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Pontoise pour les travaux d'extension du Hall omnisports Philippe Hemet,

2/ENREGISTRE le plan de financement prévisionnel,

- 3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- 4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 2016 EQCOM 200647 23 411 2313.

11. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE VAURÉAL - PROGRAMME - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1. APPROUVE le programme de la Maison de la Petite Enfance de Vauréal,
- 2. **APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 5 000 000 €TTC (valeur décembre 2016) selon fiche financière,
- 3. PREND ACTE du plan de financement prévisionnel,
- 4. **DESIGNE** les personnes suivantes pour faire partie du jury de maitrise d'œuvre car leur participation présente un intérêt particulier :
 - . Madame Couchot (Maire de Vauréal)
 - . Madame Lardet-Rombeaux (Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et à la prévention routière Ville de Vauréal)
- 5. PREND ACTE de la participation de la commune de Vauréal à hauteur de 1 666 667 € HT,
- 6. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière correspondante,
- 7. **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et signer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération.
- 12. CHAUFFAGE URBAIN : ÉVOLUTION DES CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES RÉGIES PAR CONVENTIONS POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR SUR LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT EN COURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions, le Conseil :

- 1/ APPROUVE les projets d'avenants aux conventions de raccordement au service public de chauffage urbain de l'agglomération de Cergy-Pontoise de l'opération d'aménagement du Parc des Closbilles à Cergy et des bâtiments existants de l'avenue du jour, de la ZAC Bossut à Pontoise, du quartier du Bas-Noyer à Éragny-sur-Oise, et de la ZAC des Linandes à Cergy,
- 2/ APPROUVE les protocoles d'accord relatif au raccordement au service public de chauffage urbain de l'agglomération de Cergy-Pontoise du lotissement de la Croix-Petit à Cergy et de la ZAC Cergy-Puiseux,
- 3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les dits-avenants et les dits-protocoles, et leurs actes subséquents
- 4/ DIT que les sommes nécessaires seront inscrites aux budgets des années 2017 à 2022 et que, le cas échéant, les autorisations pluriannuelles du Programme Pluriannuel d'Investissement seront augmentées en conséquence.

13. ENERGIE CLIMAT : CANDIDATURE ET DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER ET PAR L'ADEME ILE-DE-FRANCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel inscrit au dossier de candidature à l'AMI « du PCET au PCAET » de l'ADEME Ile-de-France, tel que proposé ci-dessous :
- Dépenses prévisionnelles inscrites de 712 000 € sur 3 ans :
 - 280 000 € concernent des charges de personnels,
 - 46 000 € concernent des dépenses de communications vers les acteurs du territoire;
 - 386 000 € sont des dépenses d'études associées à la démarche selon le programme
 - suivant :
 - Action 1 : Mise en œuvre de la démarche Cit'ergie
 - o Action 2 : Elaboration d'un schéma directeur territorial de l'énergie
 - Action 3 : Structurer la gestion énergétique et la démarche environnementale du patrimoine public sur le territoire
 - Action 4 : Lutte contre la précarité énergétique
 - o Action 5 : Economie circulaire
 - Action 6 : Accompagnement au changement des pratiques sociales par la mobilisation des acteurs et la rénovation énergétique de l'habitat individuel (transposition de l'expérimentation REV au territoire).
- Recettes escomptées sur 3 ans de 450 000 € dont 270 000 € de part fixe et 180 000 € de part variable en fonction de l'atteinte des objectifs inscrits au contrat.
- 2/ AUTORISE le Président à demander les subventions dans le cadre de l'AMI « du PCET au PCAET » et à signer les actes afférents.
- 3/ AUTORISE le Président à candidater au programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEP-CV), et à demander les subventions et à signer les actes afférents.

14. PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD) - APPROBATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 16 abstentions, le Conseil :

1/PREND EN CONSIDERATION les éléments d'actualisation rendus nécessaires suite à l'avis des personnes publiques associées et au rapport du commissaire-enquêteur,

2/APPROUVE le Plan de Local de Déplacements de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise tel qu'il résulte de l'application du paragraphe ci-dessus,

3/AUTORISE le Président à mener toutes les démarches relatives à la mise en œuvre du PLD.

15. COOPÉRATION PORTO-NOVO: CONVENTION TRIENNALE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 2016-2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE la Convention générale de coopération décentralisée 2017-2019 conclue entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Ville de Porto-Novo au Bénin, .
- 2/ AUTORISE le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ou son représentant à signer la Convention générale de coopération décentralisée 2017-2019.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - JURY DE MAÎTRISE D'ŒUVRE- COMMISSIONS 16.1 DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS : ELECTIONS DES MEMBRES

Après avoir acté le dépôt d'une liste unique, le Conseil :

1/ PREND ACTE de la prise d'effet immédiate des nominations suivantes :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES et JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE PERMANENTS		
Titulaires Suppléants		
Didier DAGUE	Jean-Paul JEANDON	
Michel JUMELET	Christophe SCAVO	
Marie MAZAUDIER	Cédric LAPERTEAUX	
Emmanuel PEZET	Gilles LE CAM	
Claude MATHON	Daniel DIGNE	

2/ RAPPELLE que la Commission et Jury sont présidés par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant.

16.2 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - JURY DE MAÎTRISE D'ŒUVRE- COMMISSIONS DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS : ELECTIONS DES MEMBRES

Après avoir acté le dépôt d'une liste unique, le Conseil :

1/ PREND ACTE de la prise d'effet immédiate des nominations suivantes :

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CHAUFFAGE URBAIN ET DECHETS		
Titulaires Suppléants		
Jean-Marie ROLLET	Christophe SCAVO	
Marc DENIS	Eric NICOLLET	
Alain RICHARD	Gérald RUTAULT	
Emmanuel PEZET	Claude MATHON	
Jean-Michel LEVESQUE	Nadège CORNELOUP	

2/ RAPPELLE que la Commission de délégation de service public est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant.

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise – Hôtel d'agglomération – Parvis de la Préfecture – CS 80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cédex

16.3 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - JURY DE MAÎTRISE D'ŒUVRE- COMMISSIONS DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS : ELECTIONS DES MEMBRES

Après avoir acté le dépôt d'une liste unique, le Conseil :

1/ PREND ACTE de la prise d'effet immédiate des nominations suivantes :

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC		
STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET AREN'ICE		
Titulaires Suppléants		
Cédric LAPERTEAUX	Malika YEBDRI	
Joël MOTYL	Marie MAZAUDIER	
Jean-Paul JEANDON	Eric NICOLLET	
Philippe HOUILLON	Maryse GINGUENE	
Anne-Marie BESNOUIN Nadège CORNELOUP		

^{2/} RAPPELLE que la Commission de délégation de service public est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant.

17. SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE PORTE DU VEXIN - EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement de 170 000 € à l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise Porte du Vexin pour l'année 2017,

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, chapitre 95 nature 65737.

18.1 SPORTS - SOUTIEN AUX CLUBS ET PROJETS SPORTIFS - EXERCICE 2017 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations dont la liste figure dans le tableau, pour les montants indiqués,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ DIT que les crédits nécessaires seront prévus sur l'opération 16SCL10215 -16EVS10211.

18.2 SPORTS - SOUTIEN AUX CLUBS ET PROJETS SPORTIFS - EXERCICE 2017 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ATTRIBUE une subvention d'un montant 266 255 € à l'association Hockey Club de Cergy-Pontoise (HCCP) au titre des heures de glace.

2/ ATTRIBUE une subvention d'un montant 269 745 € à l'association Club des sports de glace (CSG) au titre des heures de glace.

4/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes,

5/ PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 – opération 16SCL10342 – 16SCL10215.

19. CULTURE - SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET PROJETS CULTURELS - EXERCICE 2017 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations dont la liste figure dans le tableau, pour les montants indiqués,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus sur les opérations, Chapitre, Sous-chapitre, et Nature suivants :

16THE10014 / 65 313 6574 pour L'apostrophe

16THE10014 / 65 313 6574 pour le Théâtre 95

16THE10014 / 65 313 6574 pour le Théâtre de l'Usine

16LAR10283 / 65 30 6574 pour Nil Obstrat (60 000 €)

16FES10287 / 65 30 6574 pour Nil Admirari (80 000 €)

20. SUBVENTIONS AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE - EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations dont la liste figure dans le tableau, pour les montants indiqués.

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent.

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus sur :

- L'opération 16END10313 GTEC Chapitre 65- Sous-chapitre 90- Nature 6574 pour le versement à l'association AVEC
- Les opérations 16END10311- Entrepreneuriat et 16END10312 Economie sociale et solidaire- Chapitre 65- Sous-chapitre 90- Nature 6574 pour le versement à l'association INITIACTIVE 95

21. SOLIDARITÉS URBAINES - SUBVENTIONS À PROJETS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ ATTRIBUE les subventions aux associations dont la liste figure dans le tableau, pour les montants indiqués,
- 2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,
- 3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention afférente avec l'association AVEC,
- 4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur :
 - l'opération 2017-SOCI-100321 au chapitre 65/520 du budget primitif, pour les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment auprès des jeunes,
 - l'opération 2017-PSECU-100178 au chapitre 65/520 du budget primitif, pour la prévention de la délinquance.

22. PERSONNEL - SOUTIEN À ASSOCIATIONS DU PERSONNEL - EXERCICE 2017 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE le versement d'une subvention de 135 626 € à l'Amicale du Personnel de la CACP au titre de l'exercice 2017.
- 2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2019,
- 3/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017 à l'opération 16INS10195 « Participation subventions assoc » chapitre 65 sous-chapitre 020 nature 6574.

23. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AUDIOVISUELLES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE le versement de la subvention au titre de l'exercice 2017 à VOTV pour un montant de 100 000 €.
- 2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants.
- 2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

24. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Dans la Filière Technique

- Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Un poste d'adjoint technique de 1 ère classe

Dans la Filière Animation

Un poste d'animateur

2/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Dans la Filière Technique

- Un poste d'ingénieur

3/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et les emplois suivants au des effectifs du budget principal :

Dans la Filière Administrative

- Un poste d'administrateur
- Un poste d'attaché

Dans la Filière Technique

- Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

4/ DECIDE DE SUPPRIMER le poste des effectifs du budget annexe déchets lié au grade d'ingénieur en chef.

5/AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'emploi des effectifs du budget principal suivant, déjà existant :

 Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Chef de projet web multimédias»

Principales missions:

- Participer à la définition de la stratégie numérique de la collectivité, coordonner les projets liés à la mise en œuvre des outils numériques et accompagner la mise en œuvre des évolutions
- Assurer la mise en œuvre de la stratégie éditoriale des sites Internet, intranet et des supports multimédias (applications mobiles, newsletters...)
- Organiser la mise à jour régulière des contenus
- Assurer l'animation des plateformes web
- Piloter le développement de nouveaux outils numériques, avec l'appui du pôle systèmes d'information
- Collaborer à ou initier des groupes projets relatifs à la conception et la réalisation d'outils numériques
- Assurer une veille permanente des évolutions technologiques, sociétales, et des usages concernant les TIC, en phase avec les stratégies de la collectivité

Profil recherché:

Formation Bac + 3/5

Maîtrise des techniques de web rédaction

Maîtrise des outils informatiques de conception graphique, multimédia et web

Maîtrise de la conduite de projets digitaux (site web et application mobile): benchmarking, rédaction de cahier des charges, arborescence/zoning, spécifications fonctionnelles, recette

Très bonne connaissance des principaux outils de gestion de

contenu (CMS) dont Drupal, JCMS et Joomla

Bonne connaissance des outils et techniques d'analyse et d'animation des plateformes web : expérience utilisateur, référencement (SEO, SEA (Google Adwords), analyse de trafic (Google Analytics)

Bonne connaissance des langages et des technologies de développement : HTML, XHTML, CSS, XML, Javascript...

6/ PRECISE QUE les postes créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de candidats de la Fonction Publique par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

7/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

8/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA 25. CACP ET PLUSIEURS COMMUNES MEMBRES POUR L'ACHAT DE PAPIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ AUTORISE l'adhésion au groupement de commandes relatif à la fourniture et la livraison de papiers.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes.

POLITIQUE DE LA VILLE - SAUVEGARDE 95 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 26. AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 POUR LES ÉQUIPES DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2016 à hauteur de 473 787€ et l'excédent de subvention à hauteur de 20 669 € au profit de la Sauvegarde du Val d'Oise.

2/ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 92 520 article 6574 du BP 2016.

27. AVIS DE LA CACP SUITE AUX SAISINES DES MAIRES RELATIVES À LEURS DÉCISIONS D'ACCORDER EN VERTU DE L'ARTICLE L.3132-26 DU CODE DU TRAVAIL UNE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

DONNE un avis favorable à la proposition des maires de Cergy, Osny, Puiseux-Pontoise, Pontoise et Saint Ouen l'Aumône de déroger au repos dominical pour l'année 2017 selon les modalités présentées dans leurs saisines du conseil communautaire.

28. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE À CERGY. SECTEUR MARJOBERTS : CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC LA SOCIÉTÉ « SNC CERGY BOULEVARD DE L'OISE ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE les termes de la convention d'association entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et la Société « SNC Cergy Boulevard de l'Oise »,
- 2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention d'association.
- 29.1 ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE À CERGY. SECTEUR MARJOBERTS : CONVENTIONS DE TRANSFERT AVEC LA COMMUNE DE CERGY ET LA SOCIÉTÉ « SNC CERGY BOULEVARD DE L'OISE ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE les termes de la convention de transfert entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, la ville de Cergy et la Société « SNC Cergy Boulevard de l'Oise »,
- 2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention de transfert.
- 29.2 ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE À CERGY. SECTEUR MARJOBERTS : CONVENTIONS DE TRANSFERT AVEC LA COMMUNE DE CERGY ET LA SOCIÉTÉ « SNC CERGY BOULEVARD DE L'OISE ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE les termes de la convention de transfert entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, la ville de Cergy et la Société « SNC Cergy Boulevard de l'Oise »,
- 2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention de transfert.
- 30. CERGY ILOT 524 DES HAUTS DE CERGY AUTORISATION DONNÉE À CPA DE DIVISER LA PARCELLE EI 136 ET DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DE CETTE PARCELLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE le principe de déclassement de la parcelle El 136p, d'une superficie de 133 $\rm m^2$ environ, sise boulevard de l'Evasion à Cergy.
- 2/ APPROUVE la désaffectation en vue du déclassement de cette parcelle qui sera prononcé par une délibération ultérieure.
- 3/ DECLARE que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.
- 4/ AUTORISE Cergy-Pontoise Aménagement à procéder à la division foncière de la parcelle El 136, conformément au plan joint.

31. TARIFS POUR REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ DIT que les redevances d'occupation du domaine public (RODP) sont dues à la CACP en contrepartie de l'occupation privative du domaine public dont elle est gestionnaire.
- 2/ APPROUVE les montants des redevances tels que précisés dans le tableau.
- 3/ DIT que les RODP sont actualisables au 1^{er} janvier de chaque année selon les textes en vigueur (évolution de l'indice INSEE de référence des loyers, modalités décrites dans le code des Postes et Télécommunications et au décret n°2005-1676 du 27/12/2005).
- 4/ AUTORISE le président ou son représentant à signer tout acte relatif aux autorisations de voirie et aux redevances qui y sont liées.
- 32. EAUX PLUVIALES AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PRESSOIR À MAURECOURT CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE ENTRE LA CACP ET MAURECOURT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec la commune de Maurecourt pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la Place du Pressoir à Maurecourt.
- 2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention.
- 3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le Procès-verbal de remise d'ouvrage.
- 4/ PRECISE que l'opération sera rattachée au budget général (BP2017) sur l'opération 16PCO20165.
- 33. DÉCHETS CONTRATS POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LES PAPIERS : AVENANTS DE PROLONGATION AUX CONTRATS POUR LA REPRISE DES MATÉRIAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat avec Eco-Emballages pour la période transitoire de 2017, avec prise d'effet au 1er janvier 2017, sur le périmètre des 13 communes membres,
- 2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec EcoFolio pour la période transitoire de 2017, avec prise d'effet au 1er janvier 2017, sur le périmètre des 13 communes membres,
- 3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les avenants avec le repreneur Véolia pour la reprise des matériaux acier, aluminium, et papiers-cartons et avec le repreneur SUEZ-SITA pour les 3 flux de plastiques.

34. DECHETS – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE PONTOISE : AVENANT n°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de prestations de services, signée avec la commune de Pontoise.

35. COOPERATION AVEC LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION : CONVENTION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de coopération avec la Bibliothèque publique d'information.

36.1 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU COLLEGE LEONARD DE VINCI A ERAGNY SUR OISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination,

APRES avoir procédé à l'élection,

2/ DESIGNE:

Titulaire : Marie – Madeleine COLLOT

3/ RAPPELLE que le membre suppléant est Monsieur Fréderick TOURNERET.

36.2 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU LYCEE AUGUSTE ESCOFFIER A ERAGNY SUR OISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination,

APRES avoir procédé à l'élection,

2/DESIGNE:

Suppléante : Marie – Madeleine COLLOT

3/ RAPPELLE que le membre titulaire est Madame Monique MERIZIO.

36.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU COLLEGE LA BRUYERE A OSNY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination,

APRES avoir procédé à l'élection,

2/ DESIGNE:

Titulaire : Claude MATHON

3/ RAPPELLE que le membre suppléant est Abdelmalek BENSEDDIK.

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise – Hôtel d'agglomération – Parvis de la Préfecture – CS 80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cédex

36.4 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOLIDARITES URBAINES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.
- 2/ Apres avoir procédé à l'élection, DESIGNE :
 - Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK
- 36.5 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A LA COMMISSION SERVICES URBAINS ET ECOLOGIE URBAINE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

Après avoir procédé à l'élection,

2/DESIGNE:

- Monsieur Cédric LAPERTEAUX

36.6 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A LA COMMISSION ACTION ECONOMIQUE, EMPLOI, RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination,

APRES avoir procédé à l'élection.

2/ DESIGNE:

Claude MATHON

36. 7 COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DÉSIGNATION Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

DECIDE de porter la composition de la commission « Finances et Ressources » de 14 à 13 membres.

36.8 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A SPLA CERGY PONTOISE AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination,

APRES avoir procédé à l'élection,

2/ DESIGNE Monsieur Claude MATHON.

36.9 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A I'IME LA RAVINIERE A OSNY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination, APRES avoir procédé à l'élection

2/ DESIGNE Monsieur Claude MATHON.

La séance est levée à 22h50.

Fait à Cergy, le 19 décembre 2016

Le Président

Dominique LEFEBVRE